



Mérignac, le 12 mai 2015

Monsieur Alain VIDALIES  
Secrétaire d'État chargé des transports,  
de la mer et de la pêche  
244 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Objet : préavis de grève à la DGAC du 21 au 23 mai 2015.

Monsieur le Ministre,

Depuis janvier 2015, FO a rencontré à plusieurs reprises votre conseiller social, M.GUZY pour appeler l'attention du ministère sur des sujets importants et sensibles pour les personnels de la DGAC. Parmi ces sujets figurent notamment :

- **L'application complète du volet social du protocole DGAC 2013/2015.**

Certains projets de textes (modifications statutaires, emplois fonctionnels techniques, GRAF, HEA, RTAC, CTAC, NBI, mesures agents équipement, ...) sont bloqués depuis juin 2014 au guichet unique FP/Budget. Ces mesures devaient s'appliquer dès 2014 et ont été « bleuies » par les services du Premier Ministre lors de la signature du protocole en octobre 2013.

FO demande que le gouvernement respecte ses engagements et permette une publication de tous les textes avant la fin août 2015.

**La mise en œuvre de l'ensemble du volet social dans les plus brefs délais permettra de restaurer un capital confiance indispensable à toute nouvelle négociation.**

- **RIFSEEP.**

FO s'oppose à la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire que la DGAFP veut imposer sans concertation d'ici janvier 2017. Ce projet est totalement incompatible avec les mécanismes de rémunération de l'ensemble des corps de la DGAC.

**FO demande l'exclusion de tous les corps de la DGAC du dispositif RIFSEEP.**

En l'absence de réponses satisfaisantes à ses revendications, **FO appelle tous les personnels de la DGAC à faire grève du jeudi 21 mai 2015 prise de service du matin au samedi 23 mai 2015 prise de service du matin.**

Conformément à la loi, nous restons à votre disposition pour participer à toute réunion de conciliation que vous souhaiteriez bon d'organiser.

Enfin, FO rappelle son attachement à l'unité de la DGAC qui est indispensable à la réalisation de ses missions d'opérateur de régulateur et de surveillant. La démarche protocolaire, initiée depuis 1988, garantit d'une part cette unité et, d'autre part, des améliorations sociales pour l'ensemble des personnels.

FO demande le maintien de la démarche protocolaire actuelle et une négociation associant les syndicats reconnus représentatifs au sein de la DGAC par les résultats des élections de décembre 2014, conformément à la loi sur la représentativité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SNPACM-FO

Jean-Christophe MAZIN

Pour le SNNA-FO

Thierry MOROT

Pour le SNICAC-FO

Olivier RICHARD

